



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de MAZOUER (Charles), « Chronologie. (15 janvier 1672 – 27 décembre 1672) », *Les Femmes savantes*, MOLIÈRE, p. 17-20

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14164-8.p.0017](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14164-8.p.0017)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2023. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

CHRONOLOGIE

(15 janvier 1672 – 27 décembre 1672)¹

- 1672 15 janvier. Reprise de *Psyché* pour treize représentations d'affilée jusqu'au 6 mars, avec une excellente recette.
- 30 janvier. Mention de la gratification de 1000 livres accordée par le roi « au sieur Molière en considération des ouvrages de théâtre qu'il donne au public ».
- Du 9 au 26 février. La troupe séjourna à Saint-Germain sur ordre du roi ; elle reçut 219 livres pour quatre représentations du *Ballet des ballets* avec *La Comtesse d'Escarbagnas*.
- 13 février. Ordre de paiement de 7000 livres pour la pension royale accordée à la troupe pour 1671.

1 Comme pour les volumes précédents, la chronologie a été établie d'abord à partir des documents sûrs que donnent Madeleine Jurgens et Élisabeth Maxfield-Miller, *Cent ans de recherches sur Molière, sur sa famille et sur les comédiens de sa troupe* (Paris, Imprimerie nationale, 1963), et Georges Mongrédien, *Recueil des textes et documents du XVII^e siècle relatifs à Molière* (Paris, CNRS, 1965, 2 vol.). Ces documents ont été repris et complétés dans les grandes éditions du *Théâtre complet* de Molière, celle de Georges Couton, en 1971, et celle de Georges Forestier avec Claude Bourqui, en 2010 (avec ses compléments en ligne dans le site *Molière 21*) ; et ils servent de base aux principales biographies du dramaturge : le *Molière* de Roger Duchêne (Paris, Fayard, 1998) et celui de Georges Forestier (Paris, Gallimard, 2018). De tous, nous avons fait notre profit.

17 février. Mort de Madeleine Béjart pendant le séjour de la troupe à Saint-Germain ; elle avait fait son testament le 9 janvier. Elle reçut les derniers sacrements et put être enterrée en terre sacrée car elle avait également signé une renonciation à sa profession de comédienne.

11 mars. Création des *Femmes savantes* pour une vingtaine de représentations de suite, de part et d'autre de la clôture de Pâques, jusqu'à la mi-mai.

13 mars. Louis XIV signa des lettres patentes qui accordaient à Lully le privilège à vie d'une Académie royale de musique (le futur Opéra) et faisaient défense « à toutes personnes de faire chanter aucune pièce entière en France, soit en vers français ou autres langues sans la permission dudit sieur Lully ». De surcroît, les troupes avaient interdiction d'utiliser plus de « deux voix et six violons ou joueurs d'instrument ». C'était un grand préjudice en particulier pour les spectacles musicaux de Molière.

29 mars. Molière introduisit donc une opposition devant le Parlement à l'enregistrement du privilège du 13 mars accordé à Lully.

Du 5 au 29 avril. Clôture de Pâques.

12 avril. L'ordonnance de Saint-Germain assouplit la rigueur du privilège accordé à Lully et autorise les comédiens à introduire jusqu'à six chanteurs et douze instrumentistes.

22 avril. Lully obtient une nouvelle ordonnance royale qui révoque la précédente et défend aux comédiens de se servir de plus de deux voix et

de six violons pour les entractes ; interdiction aussi de se servir d'un orchestre et de danseurs. Autant dire que toute comédie-ballet ou toute tragédie-ballet se trouvait bel et bien interdite à Molière. Le dramaturge s'était aussi adressé directement au roi, et le pouvoir ferma les yeux sur ses entorses à la stricte contrainte ; si bien qu'à la mort de Molière Lully fit confirmer la rigoureuse et même impitoyable ordonnance royale, en avril 1673 (et encore en mars 1675 et en juillet 1682).

29 avril. Le comédien Hubert commence à tenir son *Registre*, qui donne des renseignements sur la troupe jusqu'au 21 mars 1673.

Juin. Mention de la gratification de 1500 livres accordée par le roi à la troupe de Molière pour le séjour de février 1672 à Saint-Germain-en-Laye.

8 juillet. Première représentation publique de *La Comtesse d'Escarbagnas* au Palais-Royal, cette petite comédie servant cette fois de cadre au *Mariage forcé*, sans qu'on sache quel texte du *Mariage forcé* fut utilisé (celui de 1664 en trois actes, qui aurait pu être remanié, ou celui de 1668 en un acte ?), ni comment *Le Mariage forcé* ou les morceaux du *Mariage forcé* s'intégraient dans le déroulement de *La Comtesse d'Escarbagnas*. Ce qui est sûr, c'est que cette troisième version du *Mariage forcé* était à nouveau une comédie-ballet, dont Molière, fâché avec Lully, fut obligé de demander la partition au jeune musicien Marc-Antoine Charpentier. Ce nouveau spectacle composite fut donné une

petite quinzaine de fois, pendant un mois et demi.

9 et 12 août. La Grange note des relâches forcées, Molière étant indisposé.

11 août. *Les Femmes savantes* sont données à Saint-Cloud, en visite chez Monsieur.

17 septembre. *La Gazette* signale la représentation des *Femmes savantes* à Versailles.

24 septembre. Nouvelle visite à Versailles, cette fois pour *L'Avare*.

11 octobre. Mort du petit Pierre-Jean-Baptiste-Armand Poquelin, né le 15 septembre et baptisé le 1^{er} octobre, fils de Molière et d'Armande Béjart, leur troisième enfant.

11 novembre. Reprise de *Psyché* pour trente et une représentations consécutives jusqu'au 22 janvier 1673. Si les frais extraordinaires se sont montés à 100 louis d'or « pour remettre toutes choses en état, et remettre des musiciens, musiciennes et danseurs à la place de ceux qui avait pris parti ailleurs » (La Grange), la recette fut considérable (plus de 30 000 livres au total). Où l'on voit ce que fit Molière des défenses de Lully !

10 décembre. Édition originale des *Femmes savantes*.

27 décembre. Monsieur et Madame allèrent à *Psyché* et, pour les deux bancs qu'ils avaient eus à l'amphithéâtre du Palais-Royal, cette fois et deux autres, remirent 440 livres à Molière.